

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 9 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Communications.

I-1. Sélection des centres chargés de la formation des artisans béninois au titre de l'année 2024, dans le cadre de ARCH-Formation.

Pour rappel, le volet formation du projet ARCH vise le renforcement des compétences professionnelles des acteurs, prioritairement des artisans. Seront progressivement pris en compte ceux des autres secteurs de l'informel, avec pour finalité d'améliorer la qualité de leurs productions, conséquence de leur capacité globale à générer des revenus.

A cet effet, pour pallier la rareté et l'inadéquation des centres de formation ainsi que l'insuffisance de formateurs qualifiés dans les domaines définis comme prioritaires, il a été procédé en 2023, à la préqualification de certains d'entre eux. Ce qui a permis de former 1720 artisans.

De fait, une base de données de centres de formation de référence pouvant assurer les formations recherchées a été constituée avec l'appui des experts-métiers internationaux dans les secteurs des énergies renouvelables photovoltaïques, du froid et de la climatisation, de la pâtisserie, de la boulangerie. Il en est de même de la transformation agroalimentaire, de la plomberie, de la mécanique automobile et de la transformation de lait de vache en fromage.

C'est donc de ce répertoire que proviennent les centres retenus pour les formations à dispenser cette année au profit de 2.676 artisans.

I-2. Contractualisation dans le cadre du projet de construction d'un centre de transfert de déchets solides ménagers à Akogbato, à Cotonou.

Ledit centre est un sous-projet du programme d'assainissement pluvial de la ville dont l'exécution nécessite la réalisation d'une mission complète d'avant-projet sommaire, d'avant-projet détaillé, d'élaboration du dossier d'appel d'offres ainsi que du contrôle et de la supervision des travaux de sa construction, compte non tenu de la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social.

En marquant son accord pour la contractualisation y relative, le Conseil a instruit le ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable, de veiller à la bonne exécution du cahier des charges.

II- Mesures individuelles.

Sur proposition des ministres respectifs, les nominations ci-après ont été prononcées :

- ✓ **Au ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable**

Directeur général des Eaux, Forêts et Chasse

Monsieur Adjakou Akoutan ADJINDA

- ✓ **Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**

Directeur général de la Société béninoise de Développement des Semences végétales et des Plants

Monsieur Balbir SINGH

- ✓ **Au ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance**

Secrétaire générale adjointe du ministère

Madame Sakinatou GAMBARI IMOROU ADEGOUTE

Directrice générale des Affaires Sociales

Madame Nadège AHOGA

Conseiller technique au Suivi des Projets

Monsieur Bruno GBEHINTO

Directeurs départementaux ainsi qu'il suit :

- **Atacora**

Monsieur Bertin N'DAH KOUAGOU

- **Atlantique**

Madame Mélanie ASSOGBA

- **Borgou**

Madame Kpotéina NOMA SETEYI

- **Collines**

Madame Geneviève ARAWO

- **Couffo**

Monsieur Nicolas EGUY

- **Donga**

Madame Elodie GOUNOU KORA

- **Littoral**

Monsieur Noah AGBAFFA PADONOU

- **Mono**

Monsieur Etienne N. NOUKPO

- **Zou**

Madame Ariane ADJOLOHOUN.

Fait à Cotonou, le 9 octobre 2024,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.